

3^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 5 septembre 2019, à 13 h 15 à la grande salle de conférence de l'Incub Desjardins.

Sont présents :

M. Michel Potvin, *président conseiller municipal*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *mairesse*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Mélanie St-Pierre, *secrétaire au conseil d'administration*

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

1. MOT DU PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait la mise au point sur les dossiers en cours.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Michel Potvin. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0142

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes et en laissant le point varia ouvert :

- Le point 9.5 devient un point d'information;
- Les points suivants ont été ajoutés aux varia :
 - Québec Rail;
 - Transfert bancaire;

- Modifications aux règlements généraux;
- Énergie renouvelable.

2019-0143 5. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5.1. Assemblée régulière du CA 7 juin 2019

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 7 juin 2019.

2019-0144 5.2. Assemblée téléphonique du CA 5 juillet 2019 | modification

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration téléphonique du 5 juillet 2019 avec la modification suivante :

- Au point 5.1. Modifier « QUE soient acceptés les cachets proposés pour 20 prestations d'animation par Diffusion Saguenay | La Fabuleuse lors des accueils de navires internationaux totalisant un montant de 67 360 \$ »

6. FINANCES

2019-0145 6.1. Paiements de juin et juillet

CONSIDÉRANT que deux (2) personnes administratives et un membre du conseil d'administration ont autorisé lesdits paiements;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soient ratifiés les paiements de juin et juillet 2019.

6.2. Analyse de la situation budgétaire

Une analyse de la situation budgétaire au 30 juin 2019 a été présentée.

7. SERVICE AUX ENTREPRISES

7.1. Aides financières – Soutien aux entreprises

2019-0146 7.1.1. 9185-6138 Québec inc. (Cercueil, tabarnak!)

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet génère des retombées économiques appréciables;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 700 \$ en vertu du Fonds de développements des territoires, volet projets structurants, à 9185-6138 Québec inc. pour soutenir le tournage, au Saguenay, d'un court métrage intitulé *Cercueil, tabarnak!*;

QUE la somme de 5 700 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

2019-0147 7.1.2. Canopée Production 1 inc. (Les Livres)

Monsieur Éric Larouche déclare son conflit d'intérêts pour le point 7.1.2.

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet génère des retombées économiques appréciables;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 9 500 \$ en vertu du Fonds de développements des territoires, volet projets structurants, à Canopée Productions 1 inc. pour soutenir le tournage, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'un long métrage documentaire intitulé *Les Livres*;

QUE la somme de 9 500 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

2019-0148 7.1.3. Yoga Québec

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à madame Josianne Tremblay, pour supporter son projet de travail autonome dans l'arrondissement de La Baie;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0149 7.1.4. Les Cuisines Option Plus inc.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ pour supporter la relève de l'entreprise Cuisines Option Plus inc. de l'arrondissement de La Baie, répartie entre les acquéreurs de la façon suivante : Sylvain Gagnon (7 000 \$), Mathieu Bergeron (3 000 \$);

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0150 7.1.5. 9383-6203 Québec inc. (Bien Chez Soi Chicoutimi)

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise 9383-6203 Québec inc. (Bien Chez Soi Chicoutimi), pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0151 7.1.6. Garderie Nature

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à la Garderie Nature inc. de l'arrondissement de Chicoutimi, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0152 7.1.7. N2 Suspension

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à monsieur Tommy Tremblay, en vertu du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises, pour supporter son projet de travail autonome dans l'arrondissement de Chicoutimi;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

2019-0153 7.1.8. 9112-7845 Québec inc. (Le Sang de la Terre)

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet génère des retombées économiques appréciables;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ en vertu du Fonds de développements des territoires, volet projets structurants, à 9112-7845 Québec inc. pour soutenir le tournage, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'un long métrage intitulé *Le Sang de la Terre*.

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

7.2. Aide financière - Annulation

2019-0154 7.2.1. Aides financières FDT à radier

CONSIDÉRANT la résolution CE # 2017-0075 du comité exécutif tenu le 15 mai 2017 autorisant une aide financière de 10 000 \$ à Jérôme Simard (ferme Yvon Simard);

CONSIDÉRANT la résolution CA # 2018-0227 du conseil d'administration tenu le 22 novembre 2018 autorisant une aide financière de 4 000 \$ à Fannie Girard, médiatrice;

CONSIDÉRANT la résolution CA # 2018-0052 du conseil d'administration tenu le 8 mai 2018 autorisant une aide financière de 10 000 \$ à la Microbrasserie sur Mars;

CONSIDÉRANT QUE les conditions requises au déboursement de l'aide financière n'ont pas été remplies dans ces trois (3) dossiers.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay annule l'aide financière accordée à Jérôme Simard, Fannie Girard, médiatrice, et à la Microbrasserie sur Mars, en vertu du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

ET QUE des informations additionnelles soient demandées aux personnes concernées, afin d'avoir la possibilité que 9355-9201 Québec inc. puisse bénéficier de leur aide financière.

8. Tourisme

8.1. Suivi des aides financières – Soutien aux Festivals et événements d'envergure touristique

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration de l'aide financière accordée en vertu du volet soutien aux festivals et événements d'envergure touristique.

8.2. Suivi des aides financières – Soutien Congrès et événements sportifs

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration qu'aucune aide financière n'a été accordée en vertu du volet soutien, congrès et événements sportifs.

2019-0155 8.3. Signature d'entente | ratification

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec la Municipalité de l'Anse-St-Jean;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE lesdites ententes soient ratifiées.

9. Administration

9.1. Nomination | Ressources humaines

2019-0156 9.1.1. Embauches à confirmer

CONSIDÉRANT les appels de candidatures des postes de directeur, communications & marketing, d'adjoint à la direction générale et de conseiller Tourisme d'affaires, congrès & sport;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer une continuité au département des communications et marketing;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui s'en est suivi et la recommandation positive du Comité interne des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay possède les fonds nécessaires.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Sonia Tremblay au poste de directrice, communications & marketing à compter du 27 mai 2019;

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Mélanie St-Pierre au poste d'adjointe à la direction générale à compter du 10 juin 2019;

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Mélissa Bérubé au poste de conseillère, Tourisme d'affaires, congrès & sport à compter du 19 août 2019;

QUE leurs conditions salariales soient établies selon la grille d'équité salariale;

ET QU'elles soient soumises aux règles établies dans le guide de conditions d'emploi de Promotion Saguenay.

9.2. Réflexion stratégique

Le directeur général informe les membres sur ce point.

9.3. Étude de positionnement

Un représentant de la firme TACT intelligence conseil, présente les résultats du sondage effectué auprès de la population de Saguenay, afin d'évaluer la notoriété de Promotion Saguenay, l'image de l'organisme, les perceptions quant à l'avenir des grands secteurs économiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que les forces et les faiblesses de la Ville de Saguenay.

2019-0157 9.4. Mandat des membres du conseil d'administration

CONSIDÉRANT les modifications aux règlements généraux de Promotion Saguenay adoptés en avril dernier et soumis au conseil de ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité éthique et gouvernance sur la répartition en alternance des mandats des administrateurs.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit mandaté le Comité éthique et gouvernance, afin de revoir la répartition proposée des membres du conseil d'administration en excluant les conseillers municipaux;

ET QU'une proposition soit apportée au prochain conseil d'administration pour adoption.

9.5. Nomination d'un membre au conseil d'administration

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des démarches à effectuer avant de pouvoir combler le poste de professionnel laissé vacant. Le comité éthique et gouvernance a été mandaté pour proposer un remplaçant.

2019-0158 9.6. Nomination d'un membre sur le conseil d'administration de La Pulperie

CONSIDÉRANT que La Pulperie de Chicoutimi est un attrait touristique majeur pour Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la possibilité de procéder à la nomination de deux (2) représentants au sein du conseil d'administration de La Pulperie de Chicoutimi (tourisme et industrie).

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE madame Nathalie Gaudreault soit nommée représentante Tourisme de Promotion Saguenay au sein du conseil d'administration de La Pulperie de Chicoutimi, et ce, pour la durée du mandat;

QUE monsieur Michel Potvin soit nommé représentant Industrie de Promotion Saguenay au sein du conseil d'administration de La Pulperie de Chicoutimi, et ce, pour la durée du mandat.

2019-0159 10. Prochaine rencontre

**IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE FIXER la prochaine rencontre le 17 octobre 2019.

11. Varia

2019-0160 11.1. Québec Rail

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration soulèvent de grandes inquiétudes face à l'étude de faisabilité projetée et à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet est directement en compétition avec notre desserte ferroviaire et aux installations du Port de Grande-Anse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration entrevoient le projet comme un frein au développement économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE les membres du conseil d'administration s'opposent au projet de Québec Rail reliant Dolbeau-Mistassini à Baie-Comeau par voie ferroviaire;

ET QUE des demandes de soutien financier soient effectuées, afin d'accélérer l'amélioration du réseau ferroviaire de Saguenay et de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Madame Marie-Elaine Riou quitte à 16 h 13.

2019-0161 11.2. Solutions bancaires par Internet et mobile

CONSIDÉRANT les délais engendrés par le paiement en dollars US via une traite bancaire pour le fournisseur Reed Business inc.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soient autorisés les paiements via les solutions bancaires par Internet et mobile de Reed Business inc.;

QUE soient approuvés, via courriel, les paiements dudit fournisseur par un signataire autorisé du conseil d'administration;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, via les solutions bancaires par Internet et mobile de la Banque Nationale, les paiements de ce fournisseur;

ET QUE ces paiements soient autorisés en tout temps par deux signataires autorisés, soit la direction générale, la direction générale adjointe/vice-présidente exécutive ou la direction aux finances.

11.3. Énergies renouvelables

Le président informe les membres du conseil d'administration des projets en cours concernant les énergies renouvelables.

Le président informe les membres du conseil d'administration qu'un forum sur les énergies renouvelables aura lieu en novembre et propose que deux (2) représentants de Promotion Saguenay assistent à ce colloque.

2019-0162 11.4. Modifications aux règlements généraux

CONSIDÉRANT que les règlements généraux modifiés et proposés par le conseil d'administration de Promotion Saguenay ont été adoptés avec modifications au conseil de ville du mois d'août dernier;

CONSIDÉRANT les modifications n'ont pas été entérinées par le conseil d'administration.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit mandaté le Comité éthique et gouvernance afin d'analyser les modifications proposées et qu'une recommandation soit faite au conseil d'administration pour son adoption lors d'une assemblée générale spéciale.

2019-0163 12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

**IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Martin Harvey, secrétaire